

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2026

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE - (N° 1484)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 188

SOUS-AMENDEMENT

présenté par

Mme Pochon, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, M. Raux, Mme Regol, M. Rouméga, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

à l'amendement n° 171 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 19 et 20.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa donne au CDPE un rôle dans l'appréciation, en amont du lancement du projet, de son bienfondé au regard des besoins d'emplois et de l'offre d'insertion sur le territoire.

Cette évaluation « en chambre », par des personnes extérieures au territoire, n'est pas adaptée. C'est en rencontrant les personnes privées durablement d'emploi sur le terrain que l'on apprécie réellement le besoin, et l'expérience a montré que, sur tous les territoires, certaines d'entre elles n'avaient pas d'autre solution que l'EBE (ce que le Comité scientifique de l'évaluation a relevé en pointant la complémentarité de TZCLD avec l'IAE). Ce filtre risquerait de contrarier l'initiative territoriale. Il serait plus juste que la sélection se fasse en aval sur la qualité de préparation du territoire.

Cet alinéa confie aussi l'examen des candidatures des territoires au CDPE. Or, au vu de l'étendue de son champ de compétences, celui-ci risque de ne pas avoir l'expertise TZCLD requise, fragilisant l'instruction des dossiers et le sort qui leur sera réservé (avec de plus des risques d'inégalités de traitement d'un département à l'autre). Cette instruction départementale donne en outre la possibilité

aux acteurs du réseau pour l'emploi craignant les conséquences du projet TZCLD pour leurs structures de le bloquer malgré la qualité de la candidature.

Il importe donc de supprimer le filtrage en amont par le CDPE.